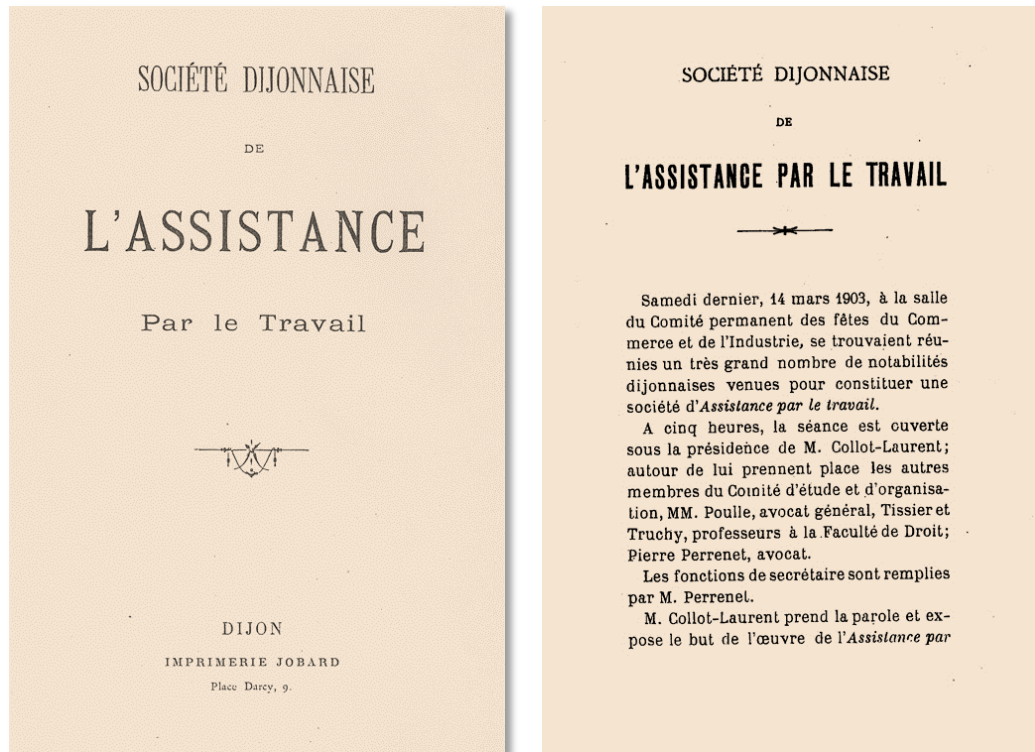


**Commission préparatoire
en vue de la création d'une société
d'Assistance par le Travail à Dijon le 14 mars 1903**



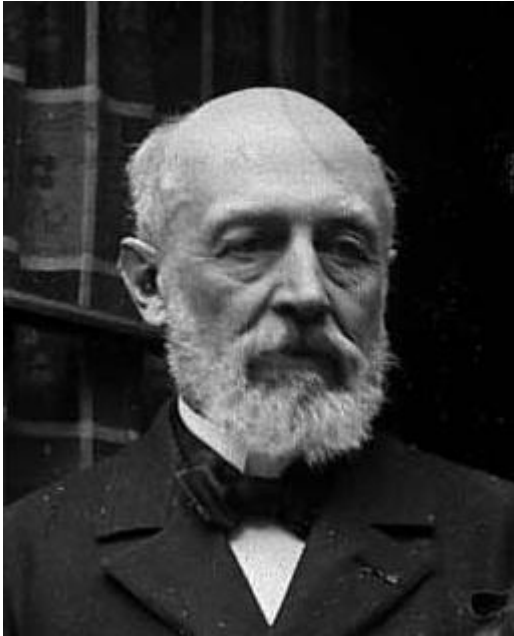
Archives municipales de Dijon, cote 1 Q1/12
livret imprimé de 12 pages

On y apprend que le futur Président préférerait l'Assistance par le Travail à la charité publique, qu'il a procédé à une étude approfondie de ce qui se faisait dans plusieurs villes du pays, qu'il se méfiait des professionnels qui spéculent sur la commisération qu'il a réuni autour de lui le tout Dijon qui comptait, que son projet fait penser à un business plan du XXIe siècle, que l'Assistance par le travail était locataire au 7 rue de la Manutention, avec une entrée impasse de la Grenouille, pour un loyer annuel de 200 F

Relevé sur l'original par Jean-Luc JOLY, en juin 2017, Secrétaire Général de la SDAT

Samedi dernier, 14 mars 1903, à la salle du Comité permanent des fêtes du Commerce et de l'Industrie, se trouvaient réunies un très grand nombre de notabilités dijonnaises venues pour constituer une société d'Assistance par le Travail.

A cinq heures, la séance est ouverte sous la présidence de M. Collot-Laurent ; autour de lui prennent place les autres membres du Comité d'étude et d'organisation, MM. Poulle, avocat général, Tissier et Truchy, professeurs à la Faculté de Droit ; Pierre Perrenet, avocat. Les fonctions de secrétaire sont remplies par M. Perrenet.



Amédée Charles COLLOT,
dit COLLOT-LAURENT
après son mariage avec
Mlle Reine Félicie LAURENT
né en 1839 à Paris, décédé le 28 février 1919,
41 rue Condorcet à Dijon.
Industriel à Dijon

Président de la SDAT 1903-1919
Photo communiquée par la famille

M. Collot-Laurent prend la parole et expose le but de l'œuvre de l'Assistance par le Travail et les préliminaires de l'organisation dans les termes suivants :

Messieurs,

Le privilège de l'âge me vaut l'honneur de prendre la parole dans cette assemblée, au nom de la commission provisoire qui a été chargée de préparer, à Dijon, la création d'une Société d'Assistance par le travail, je tiens tout d'abord à remercier ceux qui nous ont encouragés, dès la première heure, et vous tous qui êtes venus à nous, en répondant à notre appel avec un empressement qui nous a permis, en un temps très court, de compter un grand nombre d'adhésions, de recevoir même des dons importants. Merci à la presse qui apporte son précieux concours à une œuvre qui, répondant à un véritable besoin, gagnera à être connue de tous. Merci à ceux qui nous donnent aujourd'hui une si gracieuse hospitalité et nous permettent d'inaugurer, dans de si excellentes conditions, nos réunions dans la belle salle du Comité des fêtes de bienfaisance.

Avant de passer à l'ordre du jour et de nous occuper de notre œuvre locale, peut-être ne jugerez-vous pas inutile que nous jetons un coup-d'œil rapide sur l'Assistance par le travail, en général, sur sa nécessité sociale et ses caractères, enfin sur les œuvres de même genre qui fonctionnent dans d'autres villes.

Cette question se présente sous un double aspect : il y a celle d'humanité et celle de préservation sociale.

Nous laissons acte d'humanité en venant en aide à celui qui vivant péniblement de son labeur quotidien est brusquement atteint par une interruption de travail, qui sans ressources, quelquefois relevant de maladie, las de frapper à toutes les portes, aigri par les refus, roule sur la pente de la désespérance, et prêt à perdre sa fierté native, va tendre la main en demandant, par l'aumône, ce qui lui manque pour subsister. Pourquoi ne pas chercher à lui procurer le travail qu'il sollicite, quand ce ne serait que d'une façon momentanée ? Ainsi soutenu, ne se sentant plus isolé, n'étant plus repoussé, cet individu renaîtra à l'espérance, se relèvera à ses propres yeux, se reclassera et pourra devenir un organe de production, au lieu de descendre au rang des parasites de la société; en effet, par ce genre d'assistance, l'argent qu'on lui donne, il l'a gagné, ce n'est pas une charité dont il ait à rougir et si pendant le stage qu'il fait à l'atelier, on parvient à le caser (ce qui n'est pas rare), c'est un homme de sauvé, souvent même une famille.

Voilà un premier bienfait direct de l'Assistance par le Travail : il en est un second indirect, il est vrai, mais qui n'est pas le moindre et qui est de préservation sociale : la chasse aux professionnels qui spéculent sur la commisération qu'ils essaient d'inspirer par leur humble attitude et auxquels, incertain que l'on est de leur sincérité, on n'ose opposer un refus. Pourtant, le bien que l'on essaie de faire ainsi profite peu ou point, car « La Charité, a-t-on dit justement, demande à être maniée avec tact et discrétion, sous peine de faire autant de malheureux qu'elle en soulage ». Et combien donne-t-on ainsi sou par sou ? Beaucoup plus, assurément, au bout de l'année, que la cotisation que s'imposeront nos adhérents, sans compter la satisfaction qu'ils éprouveront de pouvoir connaître l'emploi de leur argent et de se délivrer des obsessions de ces professionnels qui, nous le savons, ont horreur de l'assistance ainsi pratiquée et se détournent des villes où ces institutions font obstacle à leur industrie lucrative.

Plus de quarante sociétés d'assistance par le travail ont été créées en France depuis une dizaine d'années ; toutes fonctionnent bien ; à Paris, ce sont les Sociétés du Marché Saint-Germain, des VIII^e, XVI^e, XVIII^e arrondissements ! En province, nous voyons celles de : Bourges, Chartres, Le Havre, Lyon, Lille, Limoges, Melun, Charleville, Montpellier, Nîmes, Toulouse, Perpignan, Rouen, Valence et Versailles, enfin celles d'Amiens, de Nancy et de Caen, que nous examinerons un instant, ces villes se rapprochant le plus de Dijon par leur importance, et les œuvres qui y existent peuvent nous servir de types.

L'œuvre Amiénoise et l'œuvre Nancéienne procèdent à peu près de même : la première par bons de travail de la valeur d'un franc délivrés à toute personne en faisant la demande, mais payables seulement quand il en est fait usage ; la seconde par bons délivrés gratuitement à chaque adhérent et même par admission directe. Dans l'une et l'autre le travail effectif de chaque assisté est de 6 à 7 heures et est payé à raison de .1 fr. à 1 fr. 20 par jour, en espèces le plus souvent, ou en bons d'aliments et de coucher. La durée moyenne de séjour à l'atelier varie entre 10 et 15 journées qui ne rapportent guère plus de 0 fr. 45 à l'œuvre, et lui coûtent ainsi 0 fr. 55, ce qui s'explique par l'inexpérience et les pertes de temps dans le travail. Les sociétés arrivent à caser environ [140/0 de leurs assistés directement par leurs recommandations, et il n'est pas rare d'atteindre le chiffre de 300/0 à 400/0] pour le placement total, y compris celui que se trouvent les assistés eux-mêmes.

Le travail classique, reconnu partout comme donnant les meilleurs résultats consiste dans la fabrication des petits fagots d'allumage, la quantité minima à produire par assisté étant de 100 fagots par journée. Avec ou sans primes au-dessus pour ceux qui la dépassent. Les derniers exercices se soldent ainsi : pour Amiens, pour une production de 900.000 fagots par an, par une vente de

16.866 fr. pour 14.965 fr. de salaires et 7.491 francs de matières premières ; d'où un déficit de 5.591 fr. de ce fait et de 9.000 fr. y compris les frais généraux. A Nancy, où soit dit en passant l'œuvre est rattachée comme tant d'autres au bureau de bienfaisance, la production pendant les mois d'hiver d'octobre à mai a été de 451.635 fagots pour une vente de 16.664 fr. correspondant à 12.111 fr. de salaires et 9.846 fr. d'achat ; d'où un déficit de 7.000 fr. environ. Ces déficits sont couverts et au-delà par les dons, subventions et enfin les cotisations des adhérents ; ils répondent éloquemment aux craintes de voir se créer par le travail une concurrence fâcheuse aux industries locales, la pratique démontrant qu'elles sont vaines.

Je ne puis entrer dans les détails de statistique de chaque œuvre, ce qui nous entraînerait trop loin, mais en ajoutant l'exemple de Caen où le travail procuré par des bons de 0 fr. 10 consiste uniquement dans le cassage de pierres qui en quatre exercices d'hiver a demandé un salaire de 7.402 fr. pour 1.435 mètres cubes et 6.877 assistés, on voit que l'on a sous les yeux des types d'organisation qui peuvent nous servir d'exemples.

Outre la fabrication classique des petits fagots, margotins, allume-feux, on peut ajouter ici : le cassage des pierres, la confection des paillassons, des brosses, des sacs en papier, des bandes pour circulaires, le triage des chiffons, etc., etc. Aussi sommes-nous très 'heureux d'avoir attiré à nous des industriels, des entrepreneurs, des négociants dont nous espérons rencontrer un bon nombre dans le Conseil de direction ; leur expérience des affaires nous sera, en effet, très utile, indispensable même pour créer d'abord l'atelier, puis le diriger, ensuite acheter les marchandises, les transformer par la main-d'œuvre, en assurer l'écoulement, toutes choses qui exigent un zèle soutenu, un concours actif, et que nous sommes certains de trouver auprès d'eux.

Le local est tout trouvé dans les dépendances de l'Association alimentaire dont le voisinage sera très précieux pour nos assistés, L'installation, aussi modeste que possible au début, répond à un loyer annuel de deux cents francs, avec possibilité d'occuper plus tard un emplacement plus vaste si l'œuvre se développe.

L'atelier aura une entrée complètement indépendante par l'impasse de la Grenouille, avec accès par la rue Berbissey ; situé dans un quartier populeux, mais à un endroit assez retiré, il sera dans d'excellentes conditions. Les plans et devis sont faits, et le travail d'aménagement est en cours d'exécution. Nous n'avons donc qu'à nous mettre courageusement à l'œuvre en faisant preuve de vitalité, car sans escompter des subventions du Conseil général, du Conseil municipal, du pari mutuel, nous avons déjà recueilli : un don de 2.000 francs de l'ancienne Société d'assistance par quartiers, une allocation de 1.500 francs de la Société de patronage des jeunes libérés, et une somme de 1.000 francs offerte généreusement par Mme veuve Grangier, que nous ne saurions trop remercier de la confiance qu'elle nous témoigne, enfin une autre somme de 50 francs par une anonyme qui, outre sa cotisation, veut bien ainsi nous encourager, nous comptons déjà plus de 200 membres qui, pour la plupart, n'ont pas indiqué encore le chiffre de leur cotisation, mais parmi lesquels nous citerons comme bienfaiteurs à 100 francs : M. le sénateur Magnin, M. le député Muteau, MM. Gérault, négociants, M. de Loisy, propriétaire, M. Masson, conservateur des eaux et forêts, M. Striffling, notaire, M. Vaudelin, ancien notaire.

A vous, Messieurs, d'en grossir le nombre par votre propagande convaincante en faveur d'une œuvre qui a donné partout les meilleurs résultats et qui, outre le bien direct qu'elle fait, contribue en même temps à abaisser les barrières élevées entre les favorisés et les malchanceux de la vie et permet à tous les cœurs généreux de s'unir pardessus toutes les opinions ou croyances sur le terrain commun de la charité pratique et efficace.

A vous aussi de choisir tout à l'heure parmi vous comme membres du Comité de direction des membres actifs pouvant disposer de leur temps dont les uns, par leurs situations et leurs influences, aideront à développer l'œuvre, à la faire adopter par les pouvoirs publics, et les autres la feront vivre en assurant la bonne gestion, et qui, tous ensemble et réunis dans une même pensée, contribueront ainsi à la prospérité de la Société qui vient de se fonder à Dijon.

M. Truchy donne ensuite lecture du projet de statuts. Ces statuts sont approuvés ; ils seront déposés à la préfecture de la Côte-d'Or par application de l'art. 5 de la loi du 1er juillet 1901.

M. Collot-Laurent fait part des nombreuses adhésions déjà parvenues ; sur sa proposition, l'assemblée proclame comme présidents d'honneur : M. Magnin, sénateur, président du Conseil général ; MM. Piot, Hugot, Ricard, sénateurs ; MM. les députés de Dijon, M. le Premier Président de la Cour d'appel, M. le préfet, M. le procureur général, M. le maire de Dijon.

L'assemblée nomme ensuite les membres du Conseil d'administration. Ce sont :

MM. BERNARD, président de Chambre à la Cour d'appel.
BORDOT, propriétaire.
CHARLOT, directeur de l'Usine électrique.
COLLOT-LAURENT, ancien président de la Chambre de commerce.
CORNU, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier. HUMBERT DAVID, négociant.
DUCOL, industriel.
GALMICHE, conservateur des forêts en retraite. GRILLET, entrepreneur de pavages.
MM. GUYON, ingénieur de la biscuiterie Pernot.
JACQUES, ingénieur, inspecteur divisionnaire du travail dans l'industrie.
LANNEAU, ancien président de l'Association des comptables.
KORN, ancien directeur du génie maritime.
MAUGEY, industriel, membre de la Chambre de commerce.
PATOURET, ingénieur de l'Association des industriels de France.
Pierre PERRENET, avocat à la Cour d'appel. POULLE, avocat général à la Cour d'appel.
DU PUY, conseiller à la Cour d'appel.
GEORGES RICHARD, industriel, juge au Tribunal de commerce.
TISSIER, professeur à la Faculté de droit.
TRUCHY, professeur à la Faculté de droit.

Le Conseil d'administration ainsi constitué nommé comme

Président : M. Collot-Laurent ;
Vice-présidents : MM. Poulie et Georges Richard.
Secrétaire général : M. Truchy. Secrétaire archiviste : M. Perrenet. Trésorier : M. Lanneau.
Commissaires des dépenses : MM. Ducol et Korn.

Les adhésions et communications devront être envoyées au siège social de l'Œuvre, 7, rue de la Manutention.

* Margotins : Petit fagot de menues branches pour allumer le feu

* Paillons : Emballage de paille ou de jonc, de forme conique, servant au conditionnement de certaines bouteilles de vin fin ou de liqueur

FONDERIES & ATELIERS DE CONSTRUCTION
 ANC^{RE} M^{RE} LAURENT AINE FONDÉE EN 1840

MOTEURS HYDRAULIQUES
Turbines perfectionnées
Roues hydrauliques

MACHINES A VAPEUR
fixes et demi-fixes
à détente & condensation.



MOULINS A BLÉ
par les procédés nouveaux.

HUILERIES
et tous les accessoires.

SCIERIES.
Gravelles, Longes, Monte-charges.

Laurent Frères & Collot
 • A DIJON •

L'entreprise Laurent-Collot situé quai Navier, actuellement quai François Galliot.